

CONVOCAATION

Le Conseil municipal est convoqué en réunion ordinaire le mardi 11 avril 2017 à 20 h 30.

Allerey-sur-Saône, le 5 avril 2017,

Le Maire,
Jean-Paul DICONNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

5 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze avril à vingt heures trente le Conseil Municipal d'ALLEREY SUR SAONE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DICONNE, Maire.

Présents : Marie-Laure BLANCHARD, Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Gérard MICONNET, Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Michel ROY.

Absents excusés : Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir à Jean-Paul DICONNE), Sophie MILLION (pouvoir à Jocelyne CLEMENT), Pierre RAGEOT (pouvoir à Michel ROY)

Secrétaire de séance : Jocelyne CLEMENT

1 – Lotissement communal – prêt relais de 254 000 € et avance du budget principal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du résultat de la consultation des banques pour obtenir le financement des travaux pour la réalisation du lotissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la BPBFC au taux fixe de 0,75 % sur une durée de 3 ans.

Le prêt relais permettra, dans la durée du contrat, de réaliser le lotissement. La vente des lots permettra de rembourser le prêt relais, en plusieurs fois et au gré des ventes réalisées. Mais à l'échéance du contrat, il sera demandé le remboursement intégral du prêt relais. Il sera possible à ce moment-là de transformer le reliquat non remboursé en un prêt à long terme, en fonction des possibilités de remboursement de la commune.

De plus, afin de pouvoir mandater les premières dépenses, une avance de 6 000 € du budget principal au budget annexe « lotissement » est nécessaire. Elle sera remboursée au plus tard à la clôture du budget annexe « lotissement ». Les écritures feront l'objet d'une inscription aux budgets respectifs.

2 – CCAS - Affectation du résultat 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier de la Préfecture du 14 mars 2017 relatif à la délibération d'affectation du résultat.

Il convient de préciser l'affectation du résultat d'investissement également.

Les membres du Conseil :

- Prononcent le retrait de la délibération 16-21-02-17,
- Affectent le résultat de fonctionnement d'un montant de 41 552.73 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement du budget « Legs Frédéric Leblanc »,
- Affectent le résultat d'investissement d'un montant de 182 193.75 € à la ligne R002 de la section d'investissement dans le « Legs Frédéric Leblanc »,

3 - Taux impositions 2017

Le conseil est appelé à se prononcer sur le vote des taux d'imposition 2017 suivants, identiques à ceux de l'année 2016 :

- Taxe habitation : 15,83 %
- Taxe propriétés bâties : 16,76 %
- Taxe propriétés non bâties : 46,39 %

4 – Mise à disposition du personnel aux budgets annexes

• Budget annexe Transport

Le salaire du chauffeur de bus et de l'accompagnatrice scolaire étant supporté par le budget principal, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, pour prévoir au budget annexe « transport », le reversement de cette charge au budget principal à hauteur de 14 553 € :

- 3 h/jours scolaires du coût global 2016 de l'agent en charge du transport scolaire, soit 8 606 €,
- le coût global 2016 de l'agent accompagnatrice, soit 5 947 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil émettent un avis favorable à ce dossier.

• Budget annexe Legs Frédéric Leblanc

Monsieur le Maire rappelle la délibération de dissolution du CCAS qui prévoit que le « legs va continuer d'être utilisé, sinon au bénéfice des "pauvres de la commune" (bénéficiaires du legs de M. Leblanc), notion dépassée, du moins au profit de l'action sociale locale et des écoles ».

Les salaires des agents de l'école maternelle, de l'école primaire, du restaurant scolaire, de la garderie périscolaire, des instituteurs dans le cadre des NAP étant pris en charge par le budget principal, il est proposé, pour prévoir au budget « Legs Frédéric Leblanc », le reversement de cette charge au budget principal à hauteur du coût global 2016, soit 127 270,44 € :

cantine	6 998,39 €
NAP	19 129,19 €
école primaire	5 568,38 €
école maternelle	63 110,31 €
garderie	26 298,93 €
Instituteurs	6 165,24 €

A l'unanimité, les membres du Conseil émettent un avis favorable à ce dossier.

5 – Permis D et FIMO Transport de voyageurs

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ d'un agent technique, il ne reste plus qu'un agent titulaire du permis D (Transport en commun). En cas d'absence de ce dernier, le transport des enfants ne pourra pas être assuré.

Il est proposé d'inscrire le deuxième agent technique à la formation du permis D et FIMO Transport de voyageurs.

Le coût sera supporté par le budget annexe Transport afin d'assurer une meilleure lisibilité du service Transport.

Afin d'équilibrer ce budget, il est proposé que le budget principal verse une participation de fonctionnement au budget transport équivalente au coût de cette formation, soit 4 830 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil émettent un avis favorable à ce dossier.

6 – Budget principal 2017

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif du budget principal 2017 avec :

- une section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses pour un montant de 620 559.44 €.
- une section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses pour un montant de 333 765.93 €.

Les principaux travaux d'investissement seront :

- L'aménagement de la cour de la mairie,
- La restauration du préau de l'ancienne école,
- L'isolation phonique de la classe maternelle et du restaurant scolaire,
- Les travaux d'accessibilité à la salle des fêtes,
- La continuité des travaux de voirie.

7 – Budget Legs Frédéric Leblanc 2017

Le conseil municipal vote le budget primitif du budget annexe Legs Frédéric Leblanc 2017 avec :

- une section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses pour un montant de 238 266.36 €.
- une section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses pour un montant de 266 193.75 €.

Les principaux travaux d'investissement seront la rénovation thermique et la transformation d'un logement en deux logements.

8 – Budget Transport 2017

Le conseil municipal vote le budget primitif du budget annexe Transport 2017 avec :

- une section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses pour un montant de 29 860.82 €.
- une section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses pour un montant de 0,00 €.

9 – Budget Lotissement 2017

Le conseil municipal vote le budget primitif du budget annexe Lotissement 2017 avec :

- une section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses pour un montant de 266 000 €.
- une section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses pour un montant de 260 000 €.

10 – Questions diverses

- Le tableau de permanence des élus pour les élections présidentielles est arrêté.
- M. DESCHAMPS informe l'assemblée du commencement des travaux de voirie.

La séance est levée à 21 h 50. La date du prochain conseil est fixée au mardi 23 mai 2017 à 20 h 30.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le mercredi 12 avril 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Ont signé,
Le Maire

Les Conseillers,

Jean-Paul DICONNE